

Date de convocation : 9 avril 2024

Date d'envoi : 9 avril 2024

Date d'affichage : 9 avril 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 12-2024 Du LUNDI 15 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 20 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, BARBAROUX Sylvie.

Absents ayant donné procuration : 3 – BOUDON Alain à CHARRE Béatrice, COMPERE Philippe à ROBERT Sonia, VACHERESSE Marc à CORTIAL Patrick.

Secrétaire de séance : MARION Martine

OBJET : Prêt relais pour travaux d'investissement

Monsieur le Maire expose que dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA pour la rénovation du Presbytère en Maison des Associations et pour les travaux de la pelouse synthétique du stade du Colombier, il est nécessaire de recourir à un prêt relais d'un montant de 500 000 € afin d'abonder le disponible de la trésorerie. Ce prêt sera remboursé au fil de l'eau en fonction de la date de versement des subventions et du FCTVA 2025 sur les dépenses de 2024.

Deux établissements bancaires ont présenté une offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité : 20 voix pour, 3 abstentions (J.P. GIMON, M. MARION, S. BARBAROUX) :

- Retient l'offre présentée par le Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais :
 - . Montant du prêt relais : 500 000 €
 - . Durée : 24 mois
 - . Taux : 3.95 %
 - . Frais de dossier : 750 €
 - . Remboursement anticipé : gratuit
- Autorise le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt relais décrit ci-dessus ;
- Habilité le Maire à procéder aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt relais et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

La Secrétaire de séance,
Martine MARION



Le Maire,
Philippe ROUX

